La Lettre

La Stratégie Nationale pour les Aires Protégées

Janvier - Février 2022
n°110

Réserve Naturelle
BAIE DE SAINT-BRIEUC

Rapport d'activités 2021

Bilan de la surveillance 2021

Installation d'une passerelle dans les dunes de Bon-abri (Hillion)

**Zoom sur ...
le grèbe castagneux**

Exposition sur les papillons

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

VivArmor Nature

Les actualités

Rapport d'activités 2021 de la Réserve naturelle

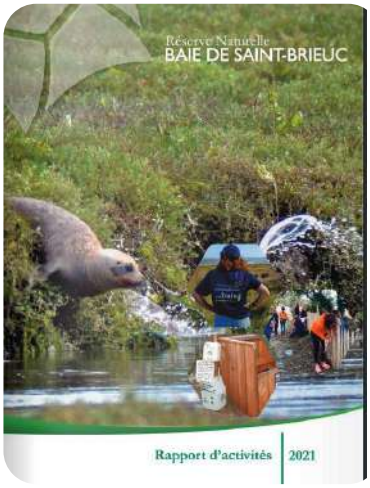

Le rapport est disponible à partir du site internet de la Réserve naturelle :
https://www.reservebaiedesaintbrieuc.com/fileadmin/RESERVE_DE_LA_BAIE/DOCUMENTATION/rapport_activite/RA2021.pdf
Vous y retrouverez les temps forts de 2021.

Bilan police de l'année 2021

Comme tous les ans, l'équipe de la Réserve naturelle produit son bilan en terme de surveillance sur le territoire qui est une mission importante afin de garantir les potentialités d'accueil des oiseaux migrateurs et de préserver les habitats naturels.
En 2021, ce sont 497 infractions à la réglementation des espaces et de la pêche maritime qui ont ainsi été constatées ou relevées (contre 615 en 2020 et 396 en 2019). Le palmarès des infractions revient à la circulation des chiens non tenus en laisse avec 322 infractions soit 65% des infractions totales. C'est la raison pour laquelle les gestionnaires de la Réserve natuelle ont procédé, fin 2021, à la mise en place de panneaux spécifiques à l'encontre des propriétaires de chiens. Sur le podium des infractions, ce sont ensuite la circulation de personnes en zone interdite ou encore les activités sportives, avec pour certains cas, d'importants dérangements constatés sur l'avifaune.
Une nouvelle fois, ces chiffres témoignent de la nécessité d'informer, de sensibiliser et de renforcer les missions de surveillance tout au long de l'année, en concertation avec les autres services de police. En 2022, les gestionnaires poursuivreront leurs efforts afin de faire changer certains comportements d'usagers pour une prise de conscience des enjeux de la baie.

Installation d'une passerelle dans les dunes de Bon-abri (Hillion)

Depuis quelques hivers, il devenait difficile d'emprunter le sentier du littoral passant dans les dunes de Bon-abri. Ce sentier, très fréquenté des randonneurs et trailers, était régulièrement inondé pour le plus grand bonheur des grenouilles. Toutefois, les usagers contournaient ce secteur en créant d'autres chemins ou encore disposaient branches cassées et palettes afin de franchir la partie humide.
Le Département, propriétaire des dunes, a opté pour l'installation d'une passerelle en bois, surplombant la partie humide. Cet aménagement est réversible et ne modifie pas les habitats humides et la flore.

Le dossier

La Stratégie Nationale pour les Aires Protégées

Les aires protégées contribuent directement à l'atténuation du changement climatique et à la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Leur développement est fondamental pour préserver la nature et inventer de nouvelles manières de vivre avec elle. En France métropolitaine et dans les territoires d'outre-mer, la surface totale des aires protégées sur le territoire représente 23,5 % du territoire national et des eaux sous juridiction (source : ministère de l'écologie).

Par « aires protégées », le ministère entend : Parcs nationaux, Parcs naturels marins, Parcs naturels régionaux, Réserves naturelles, Sites classés et inscrits, Conservatoires d'espaces naturels, Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, Réserves biologiques, Arrêtés préfectoraux de protection, Réseau européen Natura 2000, Sites du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, Zones de conservation halieutiques.

Rappelons que tous ces outils n'ont pas le même degré de protection du patrimoine naturel. En effet, certains imposent des contraintes fortes en terme de pratique d'activités tandis que d'autres sont plutôt un outil d'adhésion à un « mieux vivre ensemble ».

La Stratégie Nationale pour les Aires Protégées

La stratégie nationale pour les aires protégées présente pour la première fois une ambition et un programme d'actions coordonné pour l'ensemble des aires protégées, qu'elles soient terrestres ou maritimes, dans l'hexagone ou dans les Outre-mer.
Les milieux naturels sont soumis à des pressions et des changements d'une ampleur et d'une rapidité inédite. Ces menaces qui pèsent sur les écosystèmes sont principalement issues des activités humaines : pollution, artificialisation des sols, fragmentation des milieux, prélèvements…Forte de ses territoires ultra-marins, insulaires ou continentaux, la France bénéficie d'un patrimoine naturel riche et diversifié. 10 % des 1,8 millions d'espèces recensées dans le monde sont présentes sur le territoire national, notamment en outre-mer qui abritent plus de 80 % de la biodiversité française.Elle porte de fait une responsabilité importante en matière de protection de la biodiversité mondiale.

La nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées concrétise l'ambition de protéger dès 2022 30% de notre territoire national et des espaces maritimes sous juridiction, dont un tiers sous protection forte. A ce jour, on recense 1,8% de ces espaces en protection forte.

La stratégie nationale pour les aires protégées repose sur deux piliers :

1) **Un objectif de 30 % d'aires protégées, qui constituent la trame de protection du territoire ;**
2) **Un objectif de 10 % de protection forte, avec un niveau plus élevé de protection.**

Réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures

Les aires protégées : un outil efficace contre l'érosion de la biodiversité

Les espaces naturels protégés sont des espaces géographiques clairement définis, reconnus, consacrés et gérés, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui leur sont associés (source UICN). En fonction des enjeux du territoire (espèces menacées, écosystèmes fragiles, patrimoine culturel, paysager …), il existe deux niveaux de protection : les aires protégées et les zones de protection forte qui font l'objet d'un cadre réglementaire plus contraignant.
Ces espaces naturels contribuent, entre autres, à la protection de la vie sauvage, la préservation des écosystèmes et des paysages et rendent des services comme l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Ce sont des outils primordiaux pour lutter contre l'effondrement de la biodiversité, comme le souligne le dernier rapport de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) (2019) qui recommande de les renforcer.

Historique des stratégies nationales

En 2007, la France lance sa première stratégie de création et de gestion d'aires marines protégées (SCGAMP), renouvelée en 2012. Cette stratégie se complète en 2009 avec la mise en place de la stratégie de création des aires protégées (SCAP) pour le milieu terrestre. Cela a permis des avancées notables pour conforter le réseau des aires protégées comme la création du Parc national des Calanques en 2012 ou le développement du réseau des parcs naturels marins mais aussi en matière de gestion : dispositifs d'évaluation, accompagnement des activités...Pour aller plus loin dans les actions menées, une nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) est publiée en janvier 2021. L'Office français de la biodiversité, nouvel établissement public, a contribué à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de l'ensemble de ces stratégies.

La Stratégie Nationale pour les Aires Protégées d'ici 2030

Crédit : Ministère de la Transition écologique

Pour la première fois, la France se dote d'une stratégie unifiée pour la métropole et les outre-mer qui reconnait le lien évident entre les enjeux terrestres et marins, concerne tous les types statutaires d'aires protégées, et s'intéresse tant à leur création qu'à leur gestion.

La SNAP se veut plus ancrée dans les territoires pour une meilleure implication de l'ensemble des acteurs. Elle s'appuie pour cela sur de nombreux partenaires locaux et nationaux. Au delà de la création d'aires protégées, cette nouvelle stratégie donne aussi une place essentielle à la gestion de ces espaces à travers 7 objectifs et 18 mesures.

Chacune de ces mesures a vocation à traiter d'un enjeu de la stratégie pour les 10 prochaines années. Leur mise en œuvre sera assurée par des plans d'actions d'une durée de 3 ans.
Un premier plan d'actions national couvrira la période 2021-2023. Dans chaque territoire (Régions, façades et bassins maritimes, collectivités compétentes des outre-mer…) des plans d'actions locaux seront élaborés pour mettre en œuvre cette stratégie.

En Bretagne, les premières réunions de présentation de cette stratégie aux nombreux acteursont eu lieu dès la fin janvier 2022.
Afin de répondre à ces objectifs, concernant les réserves naturelles, une consolidation de leur statut d'outil juridique, avec le cas échéant une révision de leur périmètre se dessinent, comme le cas de la Réserve naturelle nationale des 7 îles et son projet d'extension en cours.

Article rédigé à partir du site internet du ministère de la Transition écologique

Réserve naturelle nationale des 7 îles

Carnet de saison

Zoom sur ...le grèbe castagneux

Source : oiseaux.net

Le grèbe castagneux « *Tachybaptus ruficollis* » appartient à la famille des podicipédidés. Le grèbe castagneux a une petite tête ronde, un bec fin dont la commissure est d'un jaune pâle, l'arrière de son corps s'arrête net; on dit qu'il a un corps « tronqué » .
En hiver, il a un plumage plutôt uniforme à dominance brune.
En période nuptiale, le grèbe castagneux revêt un plumage bien différent, la commissure de ses lèvres devient plus visible, ses joues, sa gorge et l'avant de son cou deviennent brun-roux ,tandis que son corps reste brun sombre créant ainsi un contraste assez flagrant .
Le grèbe castagneux a une préférence pour les points d'eau statiques tel que les petits étangs, les mares et même parfois les fossés inondés dont la végétation abondante lui permet de dissimuler son nid. Sinon le reste de l'année, on le trouve dans des lac plus dégagés, les estuaire et les eaux côtières abritées.

Le grèbe castagneux est le plus souvent sédentaire. Cependant il n'est pas rare que certain individus partent hiverner dans d'autres pays comme l'Afrique du nord par exemple.
Le grèbe castagneux nourrit sa nichée avec des larves d'insectes et d'invertébrés aquatiques. Le régime de l'adulte se constitue principalement de mollusques et de crustacés, ce qui explique pourquoi il est si dur a apercevoir car quand il chasse il passe plus de temps sous l'eau qu'à la surface.
Le grèbe castagneux construit son nid avec de fines branches et des roseaux qu'il amarre à d'autres roseaux ou à des branches d'arbres qui tombent dans l'eau. Durant la période d'avril à juillet, la femelle pond de 5 à 6 œufs blanchâtres, qui éclosent après 20 à 27 jours. Durant cette période, les parents se relaient pour couver. A leur naissance, les petits sont couverts de duvets et sont aptes à se nourrir tous seul sous la surveillance des parents. Ils ne deviennent vraiment autonome qu'à l'âge d'un mois et demi, au moment où ils sonts capables de voler.

Tous les ans, un couple de grèbe castagneux niche dans les mares des dunes de Bon-abri.

Prochains comptages ornithologiques :

- Mercredi 23 février à 9h
- Mardi 8 mars à 8h
- Jeudi 24 mars à 8h30

Pour participer, contactez la Réserve au 02.96.32.31.42

Source : oiseaux.net

La Maison de la Baie

EXPO PHOTOS

EXPLOSION DE COULEURS DANS VOS JARDINS

LES PAPILLONS

2022

6 février > 22 mai

Gratuit

Côtes d'Armor le Département

La terre, la mer, l'avenir en commun

saintbrieuc-armor-agglo.fr

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

ISSN 0753-3454
Conception et réalisation
Cédric Jamet, Alain Ponsero
Crédits photographiques et contributions
Cédric Jamet, Alain Ponsero, Anthony Sturbois, Valentin Jego, Emilie Chalon, Maison de la Baie
Abonnement
Vous pouvez recevoir gratuitement ***La Lettre*** sur simple demande par mail. Vous pouvez vous abonner directement sur le site internet :
www.reservebaiedesaintbrieuc.com
Photo de couverture : RNN de Scandola (Corse)

Réserve Naturelle
BAIE DE SAINT-BRIEUC

Réserve Naturelle Nationale
Baie de Saint-Brieuc
site de l'étoile
22120 Hillion
Téléphone : 02 96 32 31 40
Télécopie : 02 96 77 30 57
rn.saintbrieuc@espaces-naturels.fr
www.reservebaiedesaintbrieuc.com

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Saint-Brieuc Armor Agglomération
5 rue du 71ème régiment d'infanterie
22044 Saint-Brieuc
Téléphone : 02 96 77 20 00
Télécopie : 02 96 77 20 01
www.saintbrieuc-agglo.fr
accueil@sbaa.fr

VivArmor Nature
Espace d'entreprises Keraia
18 rue du Sabot - Batiment C
22400 Ploufragan
Téléphone/fax : 02 96 33 10 57
www.vivarmor.fr
vivarmor@orange.fr